



Rachat de crédit immobilier en copropriété à 50%

Par **atouba**, le **17/01/2008** à **09:58**

Bonjour,

Je suis copropriétaire à 50%. La personne avec qui je suis est âgé de 61 ans. J'en ai 40.

Il est dans l'incapacité de rembourser ses mensualités crédit qui sont de 550€ par mois. Il en est déjà à 4 impayés. Je ne l'ai su quand interceptant un courrier du crédit immobilier le samedi 5 janvier dernier.

Nous avons fait un prêt sans apport. Il y a deux solutions qui s'offrent à moi.

Soit on revend, soit je peux racheter le crédit.

Il me faudra son accord. Cependant et jusqu'à ce jour et malgré ses difficultés financières il ne considère pas revendre.

Qu'est ce que je peux faire légalement pour l'obliger à accepter que je rachète sa part ?

J'ai un enfant de 9 ans. et ma demande est très urgente car notre dossier partira le mois prochain en pré contentieux s'il ne régularise pas sa situation. Je n'étais pas au courant de ses retards, car il me cachait les courriers.

Je reste dans l'attente de votre réponse et vos conseils.

Je vous adresse mes meilleures salutations.

Valérie